

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gallicher, 9 mars 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (22)

Collation 1 p. (243r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gallicher, 9 mars 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50671>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 mars 1882](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire [Gallicher](#)

Lieu de destination Vierzon (Cher)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

Résumé Godin explique à Gallicher, candidat à un emploi, que la rémunération dépend au Familière des capacités des personnes, et qu'elle peut varier pour la fonction en question de 350 à 600 F par mois, sans compter la part de bénéfices « qui, pour les employés de la même catégorie, a triplé cette année et l'année dernière leurs appointements ». Il lui demande ses références et ses prétentions salariales.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

## Mots-clés

[Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

Jussey 9 mai 1860

Monsieur Gallicher,

Il n'est pas d'habitude assolue de fixer les appoointements en raison des emplois. Ils se régulent plutôt en raison de la capacité du fonctionnaire.

La rémunération consiste en un appoiment fixe qui peut varier de 3% à 600 francs par mois et en une part de bénéfices qui, pour les employés de la mine

catégorie, a triplé cette année et l'an dernier, leurs appoointements.

Vous pourrez donc me demander si il y a lieu des référances, me fixer le minimum d'appoientement à quel nous tendez. Je verrai ensuite si les renseignements obtenus me permettent de vous accepter.

Veuillez agréer, Monsieur, mes civilités parfaites.